

# Régie du Domaine Skiable de Gresse-en-Vercors (RDSGV)

## Extrait du registre des délibérations du Conseil d'Administration

Séance du 28 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-huit avril à 18h00, le Conseil d'Administration de la Régie du Domaine Skiable de Gresse-en-Vercors, dûment convoqué par son président le 21/04/2026 s'est réuni en séance ordinaire, dans la salle du conseil municipal, 38650 GRESSE-EN-VERCORS, sous la présidence de Monsieur Olivier BRIDELANCE.

### Présents :

- Représentants de la mairie : Olivier Bridelance, Cloé Dimier, Marc Algoud,
- Représentants socioprofessionnels : Patricia Grillet, Frédéric Martin, Fatima Chomat



**Absent excusé :** Frédéric Froment (élu) ayant donné pouvoir, représenté par Olivier Bridelance

**Secrétaire de séance :** Cloé Dimier

**Représentant consultatif du Maire :** Rémi GOUBE

**VOTE :**

Pour	7
------	---

Contre	0
--------	---

Abstention	0
------------	---

### 2026-09 : Vote du budget primitif 2026

Le Conseil d'Administration de la Régie du Domaine Skiable de Gresse-en-Vercors,

### Vu :

- Le Code général des collectivités territoriales (CGCT) : articles L. 1612-1 à L. 1612-20, L. 2311-5, R. 2221-48 à R. 2221-52 ;
- L'instruction budgétaire et comptable M4 pour les services publics industriels et commerciaux ;
- La délibération de ce jour approuvant le compte administratif 2025 ;
- Les statuts de la RDSGV.

### Considérant :

1. La nécessité d'adopter un budget primitif équilibré pour l'exercice 2026 ;
2. Le report du déficit de fonctionnement 2025 (202 916,35 €) intégré au chapitre 002 ;
3. Les prévisions de recettes et dépenses présentées au Conseil d'Administration, conformes aux règles M4.

Le président rappelle aux administrateurs les éléments évoqués dans la délibération 2026-07, à prendre en considération pour le vote du budget primitif :

*« Le Président informe les administrateurs que le compte 4711 « recettes à régulariser » du compte de gestion fait apparaître, au vu des dernières informations communiquées, un solde créditeur d'environ 145 000 €, correspondant à des opérations rattachées à l'exercice 2025 qui n'ont pas pu être comptabilisées dans les délais permettant leur intégration au résultat de l'exercice. Il précise en conséquence que, sur la base des éléments portés à sa connaissance, cette situation est de nature à minorer artificiellement le résultat de clôture de l'exercice 2025.*

Par cohérence et soucis de transparence, le Président informe les administrateurs qu'il est également nécessaire de prendre en compte les dépenses qui n'ont pu être rattachées sur l'exercice 2025, qui, sur la base des éléments portés à sa connaissance, avoisinent les 80 000€ (fonctionnement et investissement). »

Après en avoir délibéré à 7 voix pour, décide :

#### Article 1 – Approbation du budget primitif 2026

Le Conseil d'administration approuve les prévisions budgétaires suivantes qui s'équilibrent en section de fonctionnement à 979 881 € et en section d'investissement à 264 433,85 € :

Section d'exploitation	BP 2026
<b>DEPENSES</b>	<b>979 881,00 €</b>
Chapitre 002- Résultat d'exploitation reporté	202 916,35 €
Chapitre 011- Charges à caractère général	254 425,65 €
Chapitre 012- Charges de personnel	400 000,00 €
Chapitre 68 - Dotations aux amortissements, aux	86 539,00 €
Chapitre 66 - Charges financières	20 000,00 €
Chapitre 67 - Charges exceptionnelles	16 000,00 €
<b>RECETTES</b>	<b>979 881,00 €</b>
Chapitre 013 - Atténuations de charges	90 000,00 €
Chapitre 042 - Opérations d'ordre	56 781,00 €
Chapitre 70 - Ventes de produits fabriqués	800 000,00 €
Chapitre 75 - Autres produits de gestion courante	33 100,00 €

Section d'investissement	BP 2026
<b>DEPENSES</b>	<b>264 433,85 €</b>
Chapitre 040- Opérations d'ordre	56 781,00 €
Chapitre 16- Emprunts et dettes assimilées	175 000,00 €
Chapitre 21- immobilisations corporelles	32 652,85 €
<b>RECETTES</b>	<b>264 433,85 €</b>
Chapitre 001 - Solde d'exécution	34 894,85 €
Chapitre 040 - Opérations d'ordre	86 539,00 €
Chapitre 13- Subventions d'investissement	43 000,00 €
Chapitre 16- Emprunts et dettes assimilées	100 000,00 €

#### Article 2 – Exécution du budget

Le Conseil d'administration charge le Président et le directeur/la directrice de l'exécution de la présente délibération et de sa transmission au comptable public et à la préfecture.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessous.

Fait à Gresse-en-Vercors le 28 avril 2026

Le Président

Olivier BRIDELANCE

Certifié exécutoire compte tenu

- de la transmission en Préfecture le 29 avril 2026
- de sa publication le 29 avril 2026

  
**REGIE DU DOMAINE SKIABLE**  
 GRESSE EN VERCORS  
 38650 Gresse en Vercors  
 04 76 34 30 04  
 Siret 880 716 121 000 12  
 remontees-mecaniques@gresse-en-vercors.fr